Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 64 (1919)

Heft: 7

Artikel: Augmentation de solde et indiscipline

Autor: Vallière, P. de

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-340202

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Augmentation de solde et indiscipline.

Parmi toutes les mesures prises pendant ces derniers mois pour améliorer le sort du soldat, aucune n'était, semble-t-il, moins justifiée et plus propre à créer des difficultés que l'augmentation de la solde.

En admettant, en principe, que la solde est l'équivalent du salaire de l'ouvrier, on a ouvert toute grande la porte aux revendications incessantes et à l'agitation politique dans l'armée.

La solde du simple soldat a été portée successivement de 80 centimes ou 1 fr. à 2 fr., de 2 fr. à 8 fr. 50, tout en élevant les indemnités de vivres.

Il s'est trouvé des députés et des journalistes pour lutter de générosité dans cette surenchère électorale. Et pourtant notre soldat recevait avec 2 fr, et même avec 80 centimes, davantage que les soldats des pays voisins. On a voulu lui donner plus qu'au mercenaire de l'ancienne armée anglaise. Etait-ce bien nécessaire ? Nous ne le croyons pas.

Entendons-nous bien : il fallait améliorer la situation matérielle de nos soldats et de leurs familles ; sur ce point-là tout le monde est d'accord. On leur devait cette marque de reconnaissance après tant de sacrifices et de misères vaillamment supportées. Mais il y avait plusieurs moyens d'arriver au but ; on a choisi la solution à la fois la plus facile et la plus grosse de conséquences : l'augmentation de la solde.

Il eut été préférable de faire porter tous les efforts d'amélioration sur la subsistance, le logement et sur les secours aux familles de soldats. Un soldat abondamment nourri, confortablement logé et qui sait sa famille à l'abri du besoin, n'a que faire d'une forte solde. Il n'éprouve pas la nécessité de s'acheter des vivres supplémentaires, si l'ordinaire est largement suffisant et varié. La haute paie passe dans la poche des cabare-

tiers et les familles n'en bénéficient que dans une faible proportion. L'alcoolisme y trouve son compte. En effet, les mauvaises habitudes des anciens cours de répétition ont reparu avec leur cortège de punitions.

Pendant quatre ans, les troupes à la frontière ont été déplorablement logées. Elles ont passé l'hiver dans des locaux mal fermés, souvent inchauffables, dans des conditions hygiéniques parfois mauvaises. Les villages d'extrême frontière, encombrés, ne suffisaient pas, malgré toute la bonne volonté des autorités et de la population, à abriter tant d'hommes et de chevaux. Pendant ce temps, jour après jour, des trains chargés de baraques démontables destinées aux Américains s'en allaient de Suisse en France.

Tandis que, en face de nos postes, les factionnaires des armées belligérantes étaient emmitouflés dans d'épaisses fourrures, durant la mauvaise saison, les nôtres grelottaient dans leurs minces capotes, par 20° de froid.

Pour expliquer de telles erreurs, il faut se souvenir que nos autorités croyaient à une guerre de très courte durée.

Enfin, l'assurance militaire n'a pas donné satisfaction au soldat, et les œuvres sociales de l'armée, alimentées par la générosité du peuple, cherchent à venir en aide à tous ceux que les services de relève ont fait tomber dans le besoin. C'est dans ce domaine que la Confédération devrait se montrer le plus généreuse, le surcroît de dépenses occasionné par l'augmentation de la solde trouverait un emploi plus utile et bienfaisant en alimentant d'une façon très large les œuvres sociales de l'armée.

Il existe une solution intermédiaire qui consiste à ne remettre au soldat qu'une fraction de sa solde, et d'en envoyer la plus grande partie directement à sa famille, ou de garder cet argent à la caisse de l'unité, où l'homme ira la retirer le jour de la démobilisation. Ce système a donné d'excellents résultats dans l'armée anglaise. Les internés anglais en Suisse ne recevaient que 50 centimes à 1 fr. par jour, le reste de leur paie était retenu par le régiment pour être remis aux familles.

Grâce à la solution adoptée chez nous, la « question de la solde » est maintenant à l'ordre du jour des discussions politico-

militaires, et habilement exploitée par les agitateurs. C'est un thème à revendications, un prétexte à assemblées, à brochures et à comités, une source d'innombrables conflits à venir. On cherche maintenant à provoquer des réclamations jusque parmi les recrues qui, à leur tour, ont réussi à faire augmenter leur solde. Le mouvement est déclanché, et on verra sans doute se multiplier les demandes d'augmentation de solde.

L'erreur principale a été de confondre la solde du soldatcitoyen avec la paie du soldat de métier ou le salaire de l'ouvrier. Il est juste de donner une haute paie aux volontaires qui gardent actuellement notre frontière, aux gendarmes de l'armée, aux gardes des forts, aux cavaliers du dépôt de remonte, ou aux piqueurs de la régie des chevaux, parce que ceux-là gagnent leur vie et celle de leur famille comme soldats ; ils n'ont pas d'autre métier. Mais le soldat-citoyen n'est sous les armes que passagèrement et conserve une profession civile. La solde qu'il reçoit n'a jamais été destinée à remplacer son salaire ou son traitement civil, elle a été considérée jusqu'ici comme une simple indemnité qui lui permettait d'acheter ou de remplacer les petits objets nécessaires à l'entretien de son équipement.

Maintenant, les soldats-citoyens veulent être payés comme les volontaires; en faisant droit à leur requête, l'autorité militaire a cru peut-être faire œuvre de justice. La seule façon d'être juste sans mettre la discipline en danger est de donner au soldat une nourriture abondante et variée, de lui assurer des logements salubres et des soins médicaux, de lui fournir du linge de corps, des chaussures, des vêtements pratiques et appropriés aux saisons, un équipement de première qualité, d'indemniser largement sa famille de façon à lui enlever tout souci matériel. En cas d'accident ou de mort, l'Etat a le devoir de se montrer généreux et d'éviter aux affligés ces démarches pénibles et réitérées qui découragent et aigrissent les mieux disposés.

Si, depuis 1914, nos soldats avaient été traités avec une juste compréhension de leurs besoins, l'idée de l'augmentation de la solde ne leur serait, probablement, pas venue, et on ne verrait pas s'étaler dans les journaux des requêtes inspirées par des chefs politiques en mal de popularité. Ainsi, les soldats des montagnes neuchâteloises ont envoyé à tous les députés aux Chambres une protestation singulièrement impérative au sujet de l'indemnité de mobilisation refusée par le Conseil fédéral. On y lit : « La réponse du Conseil fédéral ne satisfait nullement les soldats et a même excité leur indignation. Les soldats veulent autre chose que des aumônes ou le cadeau dérisoire d'une paire de souliers. Ils demandent à être traités comme tous les employés de l'Etat, eux qui ont passé des centaines de jours au service de la communauté pour un salaire dérisoire et qui ont fait pour leur pays de très lourds sacrifices. Ils demandent une indemnité de mobilisation au prorata des jours de service pour compenser en partie les pertes que le service de la patrie leur a occasionnées... »

Les soldats, en parlant de leur « salaire » dérisoire, s'assimilent donc à des employés de l'Etat (qu'ils ne sont d'aucune façon, du reste), parce qu'ils croient y voir leur avantage dans le cas particulier. Les augmentations de solde ne peuvent que favoriser les manifestations de cette espèce. Ce sont des pétitions en apparence inoffensives, qui ont commencé et précipité la décomposition de l'armée russe.

En Suisse, tant que tout citoyen sera soldat, tant que nous n'aurons pas confié entièrement la défense du pays à une armée de volontaires, soldats de profession, la solde du citoyen sous les armes ne devrait pas être assimilée à la paie du mercenaire. Cette confusion risque de nous coûter cher en devenant un danger pour la discipline de l'armée.

V.